

TARIF

**22C**

RADIO NON  
COMMERCIALE  
PAR INTERNET

Licence pour communiquer de la musique au public par des signaux de radios non commerciales sur Internet (ex. radio universitaire)

En bref

Période de la licence :  
un an (de janvier à décembre)

Redevance :

1,9 % des frais d'exploitation bruts sur Internet, moins la réduction pour l'impression de pages non audio

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la SOCAN ou consulter le tarif\*

Date limite:

le 31 janvier de l'année de la licence (formulaire de licence et paiement)

Formulaire de licence de musique :

[socan.ca/formulaire/22C](http://socan.ca/formulaire/22C)

Remarque : Les « stations de radio non commerciales » comprennent toute station sans but lucratif, que ses frais d'exploitation soient financés ou non par de la publicité (ex. stations de radio universitaires).

Calcul de la redevance

1,9 % des frais d'exploitation bruts sur Internet, multiplié par la proportion d'impression de pages audio sur toutes les impressions de page si cette proportion est fournie à la SOCAN, sinon, multiplié par 0,5 %.

Les stations qui incluent leur frais d'exploitation bruts sur Internet dans le calcul des paiements du tarif **1B** n'ont rien à payer pour le tarif **22C**.

**SOCAN**

Licenciés actuels : 1.866.944.6224  
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211  
licence@socan.ca  
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site [socan.ca/fr/licensees/music-use](http://socan.ca/fr/licensees/music-use) ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au [www.cb-cda.gc.ca](http://www.cb-cda.gc.ca).